



**DELIBERATION N° 24/114 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
APPROUVANT L'AMÉNAGEMENT D'UN CARREFOUR DE TYPE TOURNE À
GAUCHE SUR L'EX-RD80 AU LIEU-DIT LES MINELLI, DANS LA TRAVERSE DE
E VILLE DI PETRABUGNU**

**CHÌ APPROVA L'ACCUNCIAMENTU DI UN TIPPU DI CRUCIVIA CUN
TRINCHERA À MANCA NANTU À L'ANZIANA RD80, LUCALITÀ I MINELLI, IN A
TRAVERSA DI E VILLE DI PETRABUGNU**

REUNION DU 24 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt quatre juillet, la Commission Permanente, convoquée le 16 juillet 2024, s'est réunie sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Marie-Anne PIERI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

ETAIT ABSENT ET AVAIT DONNE POUVOIR :

M. Paul-Joseph CAITUCOLI à Mme Véronique ARRIGHI

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Paul-Félix BENEDETTI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS

LA COMMISSION PERMANENTE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53,
- VU** le Code de la commande publique, et notamment son article L. 2422-12,
- VU** la délibération n° 19/233 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2019 approuvant les nouvelles modalités de financement des travaux sur le réseau routier de la Collectivité de Corse en traversée d'agglomération,
- VU** la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à

sa Commission Permanente,

- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 24/035 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2024 adoptant le Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2024,
- VU** la délibération n° 22/001 CP de la Commission Permanente du 26 janvier 2022 portant adoption du cadre général d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente, modifiée,
- VU** le tableau d'échéancier des crédits de paiement annexé au rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (13) : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Marie-Anne PIERI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE l'opération d'aménagement d'une tourne à gauche au lieu-dit les Minelli sur l'ex. Route Départementale n° 80 dans la traverse d'E Ville di Petrabugnu, pour un montant prévisionnel de 510 000 euros HT, soit 561 000 euros TTC.

ARTICLE 2 :

DECIDE d'affecter ainsi qu'il suit les crédits nécessaires à cette opération :

ORIGINE : BP 2024	PROGRAMME 1121
MONTANT DISPONIBLE	45 825 000 €
MONTANT A AFFECTER	332 000 €

Opération 1121R322..... 332 000 €
Ex-RD 80 - Carrefour des Minelli dans la traverse d' E Ville di Petrabugnu

MONTANT DISPONIBLE A NOUVEAU 45 493 000 €

ARTICLE 3 :

APPROUVE la répartition financière suivante concernant l'opération :

Collectivité de Corse : **332 000 euros HT**
Commune E Ville di Petrabugnu : **178 000 euros HT**

ARTICLE 4 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à signer la convention d'entretien et de financement relative à cet aménagement avec la commune d'E Ville di Petrabugnu, annexée à la présente délibération.

ARTICLE 5 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 24 juillet 2024

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 24 JUILLET 2024

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**ACCUNCIAMENTU DI UN TIPPU DI CRUCIVIA CUN
TRINCHERA À MANCA NANTU À L'ANZIANA RD80,
LUCALITÀ I MINELLI, IN A TRAVERSA DI E VILLE DI
PETRABUGNU**

**AMÉNAGEMENT D'UN CARREFOUR DE TYPE TOURNE À
GAUCHE SUR L'EX-RD80 AU LIEU-DIT LES MINELLI
DANS LA TRAVERSE DE E VILLE DI PETRABUGNU**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport vise à soumettre à l'Assemblée de Corse l'opération d'aménagement d'un carrefour de type tourne à gauche sur l'ex. RD 80 au lieu-dit Les Minelli dans la traverse de E Ville di Petrabugnu.

I - CONTEXTE

Avec un trafic moyen annuel de près de 16 000 véhicules par jour tous sens confondus à Petranera, l'ex. RD 80 constitue un axe routier particulièrement chargé et qui cumule plusieurs fonctions :

- Elle constitue la seule route de désenclavement du Capi Corsu ;
- Elle est une véritable rue dans les traversées de E Ville di Petrabugnu, San Martinu di Lota et Santa Maria di Lota ;
- Située contre le littoral, elle est aussi un itinéraire avec une forte vocation touristique.

La commune E Ville di Petrabugnu souhaite réaliser sur cette ex-départementale un aménagement de sécurité au lieu-dit Minelli afin de sécuriser les échanges avec le quartier qu'elle développe coté montagne en amont de l'ex. RD 80, en face de la station « Vito ».



Plan de situation

La commune E Ville di Petrabugnu a souhaité par courrier du 10 février 2022 prendre la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement comme le permet la délibération n° 19/233 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2019 approuvant les modalités de financement des travaux sur le réseau routier de la Collectivité de Corse en traversée d'agglomération :

« Sur certains aménagements, la Collectivité peut toutefois, à la demande de la Commune, déléguer la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux, sous le contrôle technique de la Collectivité. Cette délégation fait l'objet d'une convention qui en précise les clauses. »

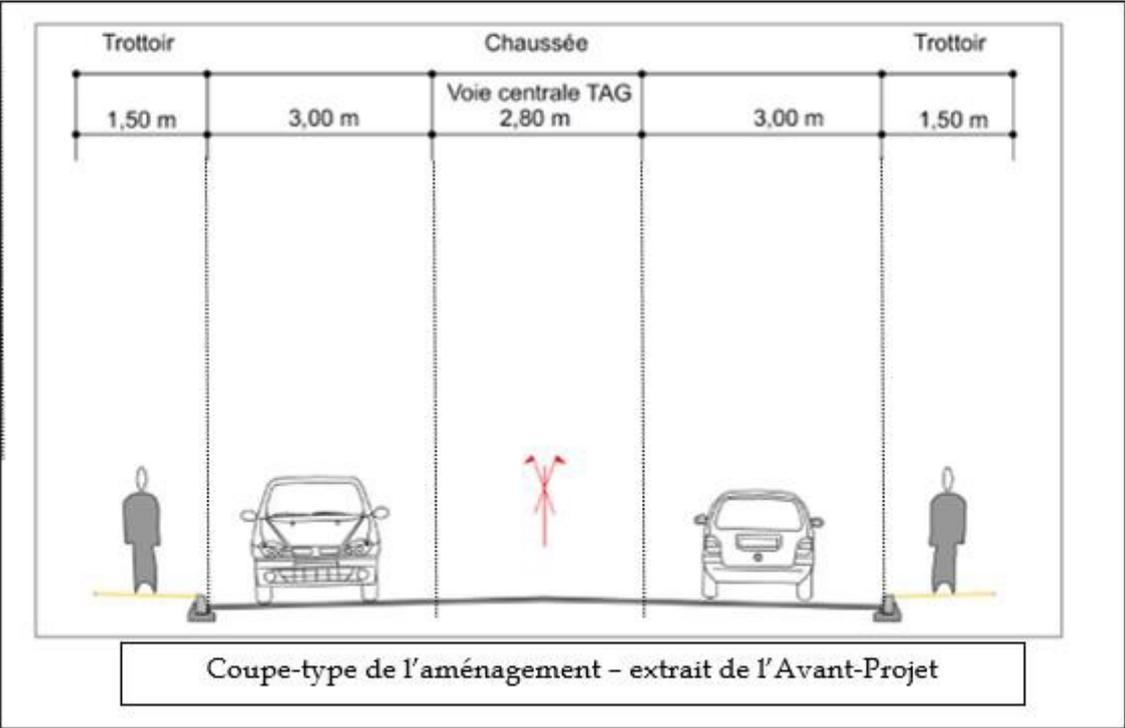
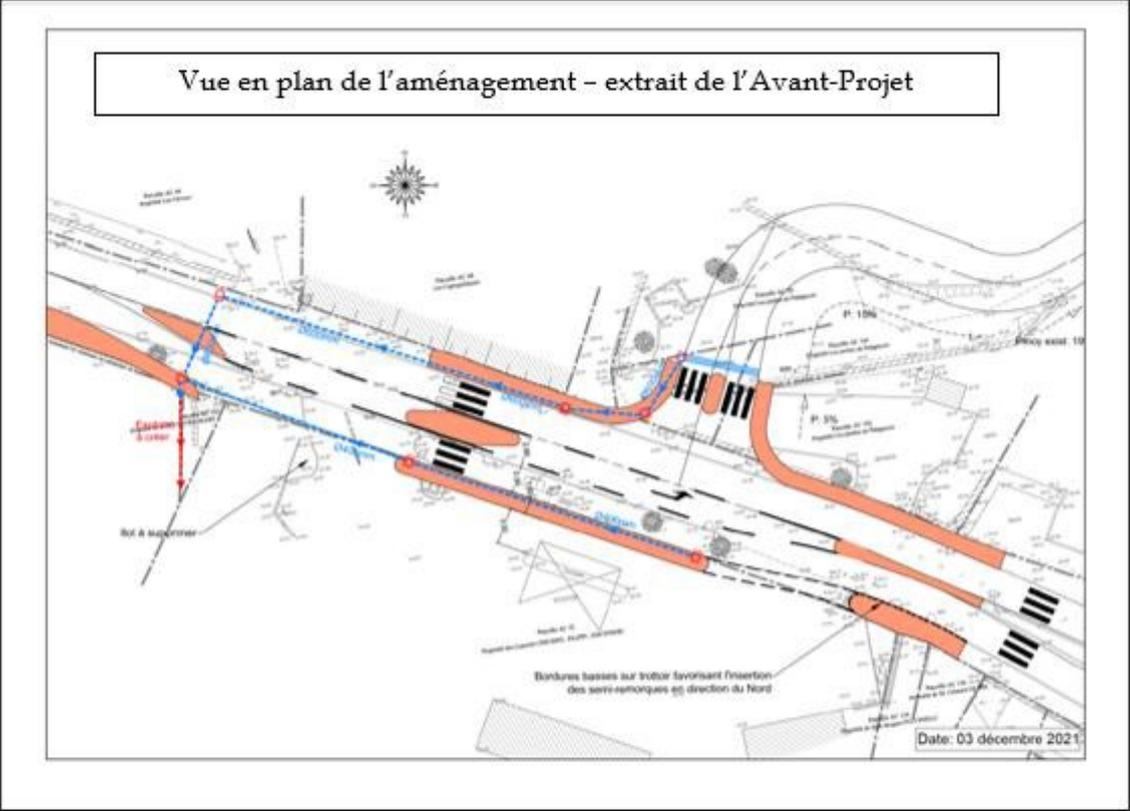
Ce transfert de maîtrise d'ouvrage fera l'objet d'une convention, conformément aux dispositions de l'article L. 2422-12 du Code de la commande publique.

II - CARACTÉRISTIQUES DE L'AMÉNAGEMENT

L'aménagement envisagé est de type carrefour avec voie centrale de tourne à gauche. Il comprend :

- la réalisation d'une voie centrale de stockage des véhicules qui doivent traverser l'autre sens de circulation pour accéder à la future zone à urbaniser,
- le réaménagement des trottoirs et des ilots centraux,
- la reprise de l'assainissement pluvial et de l'éclairage public.
- la couche de roulement en enrobé est refaite à l'occasion de l'aménagement.

Enfin, des acquisitions foncières seront localement nécessaires pour procéder à l'aménagement du nouveau trottoir côté mer. Celles-ci seront à la charge de la commune, maître d'ouvrage de l'opération.



III - FINANCEMENT DE L'OPÉRATION

Le montant prévisionnel de l'aménagement s'élève à **561 000 € TTC** décomposés comme suit :

FRAIS D'ÉTUDES (MAÎTRISE D'ŒUVRE, CSPS...)	46 000 €
INSTALLATIONS DE CHANTIER ET TRAVAUX PRÉLIMINAIRES	8 000 €
DÉMOLITIONS / ÉVACUATIONS	47 025 €
TERRASSEMENTS	57 000 €
RÉSEAU PLUVIAL	70 140 €
MAÇONNERIE	31 500 €
ÉCLAIRAGE PUBLIC	9 000 €
REVÊTEMENTS DE CHAUSSÉES ET DE TROTTOIRS	160 800 €
SIGNALISATION ET MOBILIER URBAIN	19 000 €
PLUS-VALUES POUR TRAVAUX SOUS FORTE CIRCULATION	11 100 €
NETTOYAGE ET REPLI	3 000 €
TOLÉRANCE ET IMPRÉVUS 10 %	46 256,50 €
TOTAL HT	508 821,50 €
TOTAL HT ARRONDI À	510 000 €
TOTAL HT	462 565 €
TVA (20 % sur études, 10 % sur travaux)	50 856,50 €
TOTAL TTC	560 856,50 €
TOTAL TTC ARRONDI À	561 000 €

Selon les termes de la délibération n° 19/233 AC du 25 juillet 2019 approuvant les modalités de financement des travaux sur le réseau routier de la Collectivité de Corse en traversée d'agglomération, les études et les travaux seront cofinancés par la Commune et la Collectivité de Corse sur la base d'une convention.

Conformément aux dispositions de la délibération susvisée et au vu de la population de la commune E Ville di Petrabugnu et du degré d'effort fiscal, le taux de base de la participation communale sur les travaux d'aménagement sera de 30 %.

<u>POPULATION DE LA COMMUNE</u> (Population DGF)	<u>TAUX COMMUNAL</u>
< à 300 habitants	0 %
300 à 600	5 %
600 à 1 100	10 %
1 100 à 1 700	15 %
1 700 à 2 500	20 %
2 500 à 10 000	30 %
10 000 à 15 000	40 %
> 15 000 habitants	45 %

Les travaux d'enrobés et de signalisation sur chaussées sont financés intégralement par la Collectivité de Corse.

La participation de la Collectivité de Corse sur les revêtements de trottoirs est plafonnée au coût des revêtements en béton ; le surcoût pour les revêtements en pierres des trottoirs est pris en charge par la commune.

Les surcoûts liés aux travaux d'assainissement pluvial pour le recueil des eaux issues de l'urbanisation amont sont pris en compte par la commune.

La répartition financière s'établit ainsi comme suit :

Montant de l'opération : **510 000 € HT et 561 000 € TTC**

Collectivité de Corse **332 000 € HT**

Commune E Ville di Petrabugnu : **178 000 € HT**

Il vous est proposé d'affecter les crédits nécessaires au financement de cet aménagement sur une opération nouvelle 1121R322 - *Ex-RD80 - Carrefour des Minelli dans la traverse de E Ville di Petrabugnu.*

En conclusion, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER** l'opération d'aménagement d'une tourne à gauche au lieu-dit les Minelli sur l'ex. Route Départementale n° 80 dans la traverse E Ville di Petrabugnu, pour un montant prévisionnel de **510 000 € HT, soit 561 000 € TTC.**

- **D'AFFECTER** les crédits correspondants sur l'opération 1121R322 - *Ex-RD80 - Carrefour des Minelli dans la traverse de E Ville di Petrabugnu.*

- **D'APPROUVER** la répartition financière suivante :

Collectivité de Corse : **332 000 € HT**
Commune E Ville di Petrabugnu : **178 000 € HT**

- **D'AUTORISER** le Président du Conseil exécutif de Corse à signer la convention de financement relative à cet aménagement avec la commune E Ville di Petrabugnu.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**CONVENTION POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN TOURNE À GAUCHE
AU LIEU DIT LES MINELLI SUR L'EX. ROUTE DÉPARTEMENTALE N° 80
DANS LA TRAVERSE D'AGGLOMÉRATION DE LA COMMUNE
E VILLE DI PETRABUGNU**

ENTRE :

La Collectivité de Corse, représentée par M. Gilles Simeoni, Président du Conseil exécutif de Corse,

ET :

La Commune E Ville di Petrabugnu, représentée par M. Michel Rossi, Maire de la commune,

VU la délibération n° 24/114 CP de la Commission Permanente du 24 juillet 2024 approuvant le principe et les caractéristiques principales du projet d'aménagement d'un carrefour de type tourne à gauche sur l'ex. RD 80 au lieu-dit Les Minelli dans la traverse E Ville di Petrabugnu, ainsi que son financement,

VU la délibération de la Commune E Ville di Petrabugnu, en date du _____,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : La présente convention a pour objet de préciser les modalités de participation de la Collectivité de Corse et de la commune E Ville di Petrabugnu au financement de l'opération « **Aménagement d'un tourne à gauche sur l'ex. RD 80 au lieu-dit Les Minelli dans la traverse E Ville di Petrabugnu** » en application de la délibération n° 19/233 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2019 approuvant les modalités de financement des travaux sur le réseau routier de la Collectivité de Corse en traversée d'agglomération.

ARTICLE 2 : L'opération est réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la commune E Ville di Petrabugnu, sous le contrôle technique de la Collectivité de Corse.

ARTICLE 3 : l'opération est estimée à un montant total de 510 000 € HT. Le plan de financement est le suivant :

- Collectivité de Corse : **332 000 € HT**
- Commune E Ville di Petrabugnu : **178 000 € HT**

La participation financière de la commune et celle de la Collectivité de Corse sont conformes aux modalités de la délibération n° 19/233 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2019.

ARTICLE 4 : L'échéance des paiements de la part de la Collectivité de Corse est fixée conformément à la délibération n° 19/233 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2019 approuvant les nouvelles modalités de financement des travaux sur le réseau routier de la Collectivité de Corse en traversée d'agglomération, de la manière suivante :

- 50 % au lancement des travaux
- Le solde, réajusté suivant les travaux réellement exécutés, sur la base du décompte général définitif des prestations.

Dans l'hypothèse où l'opération devrait être réévaluée, la Commune s'engage à prévenir au préalable la Collectivité de Corse ; un avenant à la présente convention fixera les modalités de prise en charge des dépenses supplémentaires correspondantes.

ARTICLE 5 : Les prestations d'entretien et de nettoyage du mobilier urbain, de signalisation horizontale et verticale, de curage des ouvrages hydrauliques et de nettoyage des trottoirs seront assurées par la commune E Ville di Petrabugnu sur l'ex. RD 80 dans la traverse d'agglomération.

Les prestations d'entretien de la structure de chaussée seront assurées par la Collectivité de Corse.

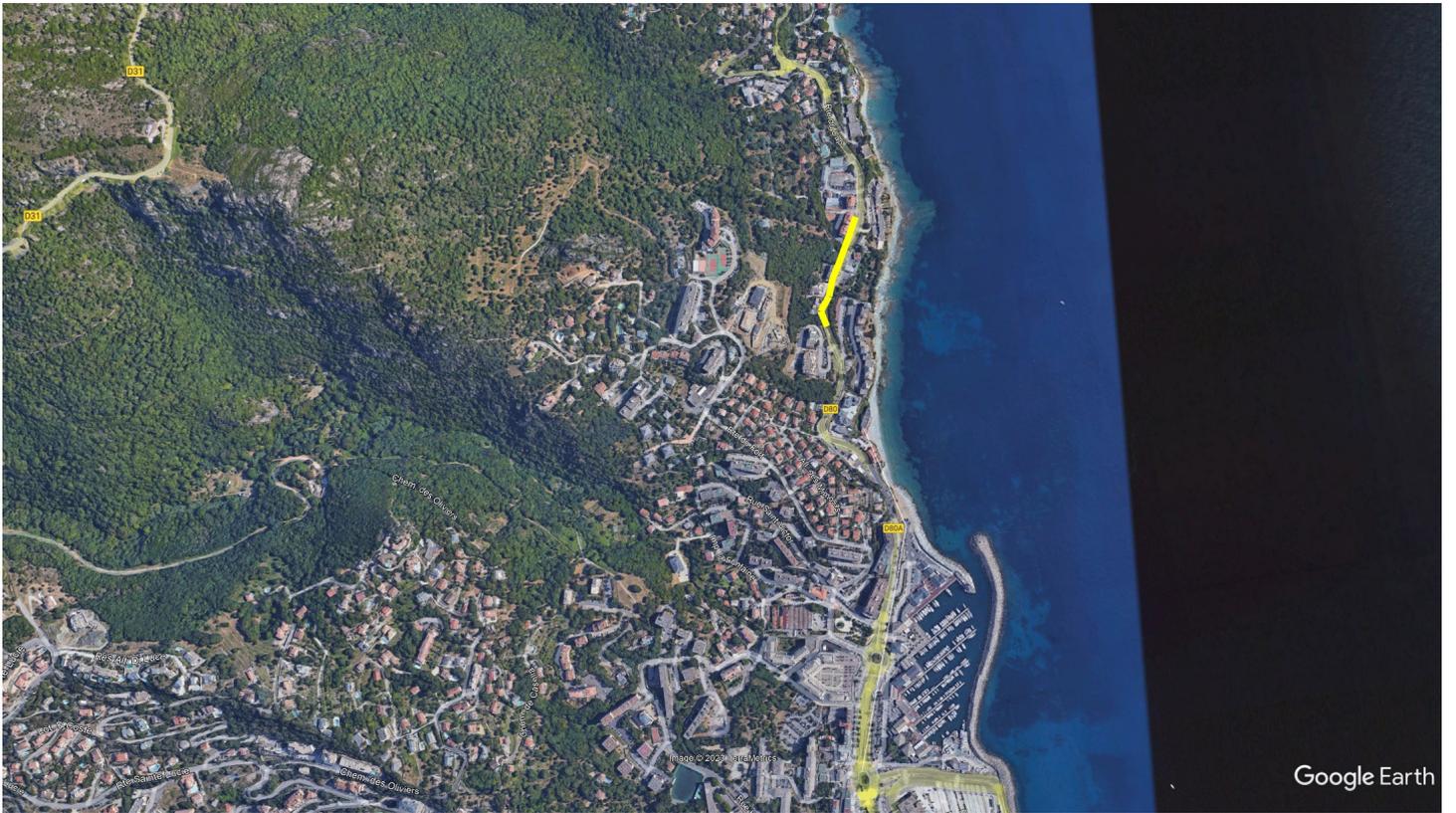
Fait à Aiacciu, le
(en trois exemplaires)

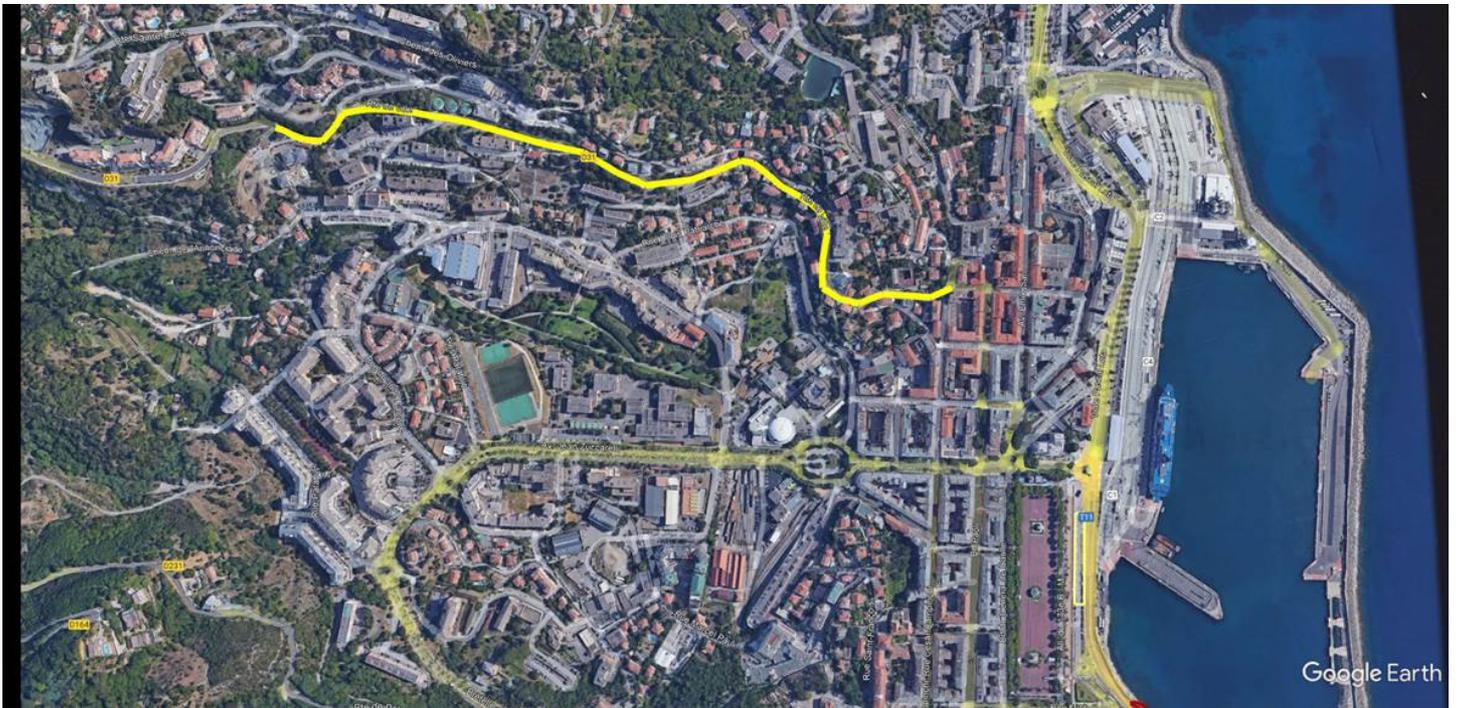
**Le Maire de la
Commune E Ville di
Petrabugnu,**

**Le Président du Conseil
exécutif de Corse,**

Michel ROSSI

Gilles SIMEONI





Presidenza di u Cunsigliu esecutivu
Présidence du Conseil Exécutif

Aiacciu, le 15 FEV. 2021

DA TRASMETTE A / TRANSMISSION A

Originale / Original

- DGS
- DGA en charge du patrimoine de la Collectivité des moyens et de la commande publique
- DGA en charge des affaires sociales et sanitaires
- DGA en charge des infrastructures de transports, de la mobilité et des bâtiments
- DGA en charge de la stratégie de l'innovation et de la transformation
- DGA en charge de la prospective, des finances, des affaires européennes et méditerranéennes, des relations internationales et des programmes contractualisés
- DGA en charge de l'expertise et de la sécurisation
- DGA en charge de l'éducation, de l'enseignement, de la formation et de la langue corse
- DGA de la culture, du patrimoine, du sport et de la jeunesse
- DGA en charge de l'aménagement et du développement des territoires
- DGA en charge des systèmes d'information, de la communication interne et des ressources humaines
- Direction de la Sûreté, de la Sécurité et du Protocole

Coppia / Copie

- Président
- Cheffe de cabinet
- SCCE
- Directeur de cabinet
- Conseiller cabinet

Usservazioni / Observations

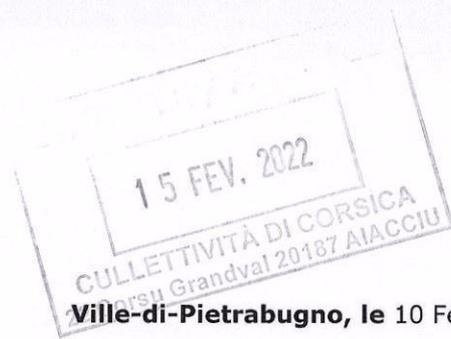
ns con

JBS



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE

MAIRIE DE
VILLE-DI-PIETRABUGNO



Ville-di-Pietrabugno, le 10 Février 2022

Réf. MR/PR/22.0050

Objet : Travaux sur le réseau routier de la Collectivité de Corse en traversée d'Agglomération – Ex RD 80.



Monsieur le Président, *Comme ancien*

Dans le cadre des projets d'aménagement destinés à la desserte des zones de notre territoire traversées par la Route Départementale 80 (Route du Cap), la Commune a entrepris la réalisation d'études qui ont conduit à l'élaboration d'un avant-projet qui a été transmis à vos services pour instruction et validation.

Il s'agit en priorité de fluidifier la circulation au lieu-dit « I Minelli » (au droit de la station service « Vito ») et principalement de sécuriser l'accès aux quartiers supérieurs de cette partie du territoire communal.

Je me permets donc de vous transmettre un avant-projet chiffré des travaux à réaliser qui pourraient faire l'objet d'une maîtrise d'ouvrage déléguée.

Dans l'hypothèse où ce projet recevait votre approbation, je proposerais au Conseil Municipal de solliciter - en application de la délibération n° 19/233 AC de l'Assemblée de Corse en date du 25 juillet 2019 - le soutien financier de la Collectivité de Corse à hauteur de 70 % du montant hors taxes des travaux.

Je vous remercie par avance de la suite que vous réserverez à la présente, et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Bonne nuit

Le Maire,



Michel ROSSI

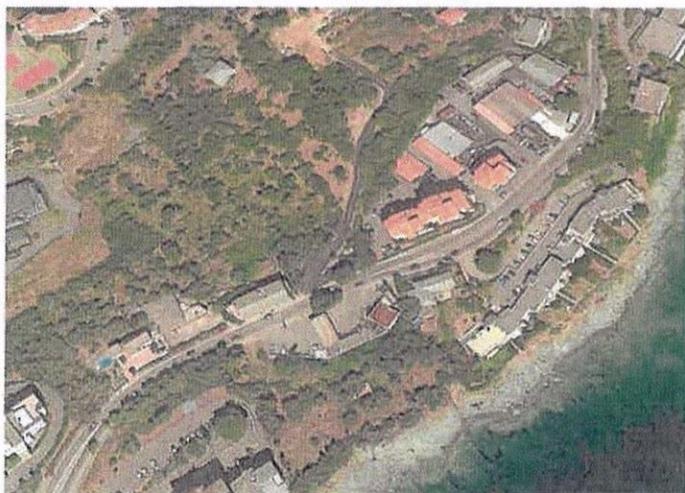
Monsieur le Président
du Conseil Exécutif de Corse
Hôtel de la Collectivité de Corse
BP 215
20187 AJACCIO CEDEX



COMMUNE DE VILLE DI PIETRABUGNO
HAMEAU DE GUAITELLA – 20 200 VILLE DI PIETRABUGNO

RD 80

**REALISATION D'UN CARREFOUR
AU LIEU-DIT MINELLI**



AVANT-PROJET SOMMAIRE



Cabinet BLASINI
Ingénieurs conseils des collectivités publiques
11 bis, Av. Jean Zuccarelli – 20 200 Bastia
Tél. : 04 95 31 16 27- Mail : contact@cabinet-blasini.fr
www.cabinet-blasini.fr

DECEMBRE 2021

SOMMAIRE

1. OBJET DE L'OPERATION	4
2. ETUDES ANTERIEURES	4
3. ÉTUDE DE LA SOLUTION RETENUE	4
3.1. CARACTERISTIQUES GEOMETRIQUES	4
3.2. STRUCTURE DE CHAUSSEE	5
3.3. ASSAINISSEMENT PLUVIAL.....	6
3.3.1. SCHEMA DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL	6
3.3.2. SITUATION DE L'AMENAGEMENT AU REGARD DES ARTICLES L214-1 A L214-6 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT.....	7
3.4. ÉCLAIRAGE PUBLIC.....	7
4. ESTIMATION SOMMAIRE	7
ANNEXES :	8

PLAN DE SITUATION

Le projet se situe sur la RD 80 (commune de Ville di Pietrabugno) au lieu-dit Minelli.

Le plan de situation de la zone d'étude est présenté ci-après.



Plan de situation
(Sources : Google Earth et Géoportail)

1. OBJET DE L'OPERATION

La Commune de Ville di Pietrabugno souhaite réaliser un aménagement de sécurité au lieu-dit Minelli sur la Route Départementale n° 31 en face de la station-service Vito à l'est et de l'accès aux résidences récemment livrées à l'ouest.

Ce secteur, situé à l'ouest de la RD, est destiné à connaître un développement de son urbanisation. Compte tenu du trafic supporté par la RD et afin de sécuriser les échanges avec ce quartier en développement, la commune de Ville di Pietrabugno souhaite aménager un carrefour.

2. ETUDES ANTERIEURES

Dans le cadre des études préliminaires réalisées en 2020 et en 2021 par le Cabinet Blasini, plusieurs esquisses de carrefours ont été présentées à la commune et aux services techniques de la Collectivité de Corse. Trois grandes familles étaient représentées :

- Carrefour avec voie de tourne à gauche
- Carrefour giratoire
- Carrefour giratoire allongé

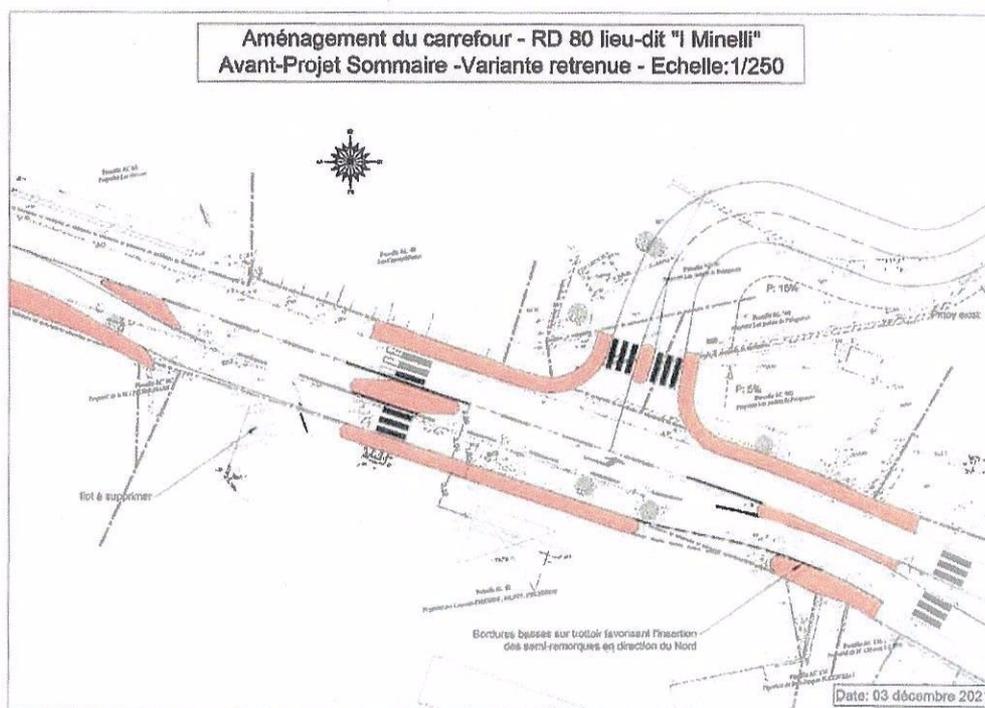
A l'issue de cette présentation, il a été convenu avec les différentes parties de s'orienter vers un carrefour avec voie de tourne à gauche. Ce carrefour fait l'objet de la présente notice.

3. ÉTUDE DE LA SOLUTION RETENUE

La solution retenue à l'issue des échanges avec la commune et les services de Collectivité de Corse, est un carrefour avec voie centrale de tourne à gauche pour l'accès à la zone à urbaniser et à la station-service.

3.1. CARACTERISTIQUES GEOMETRIQUES

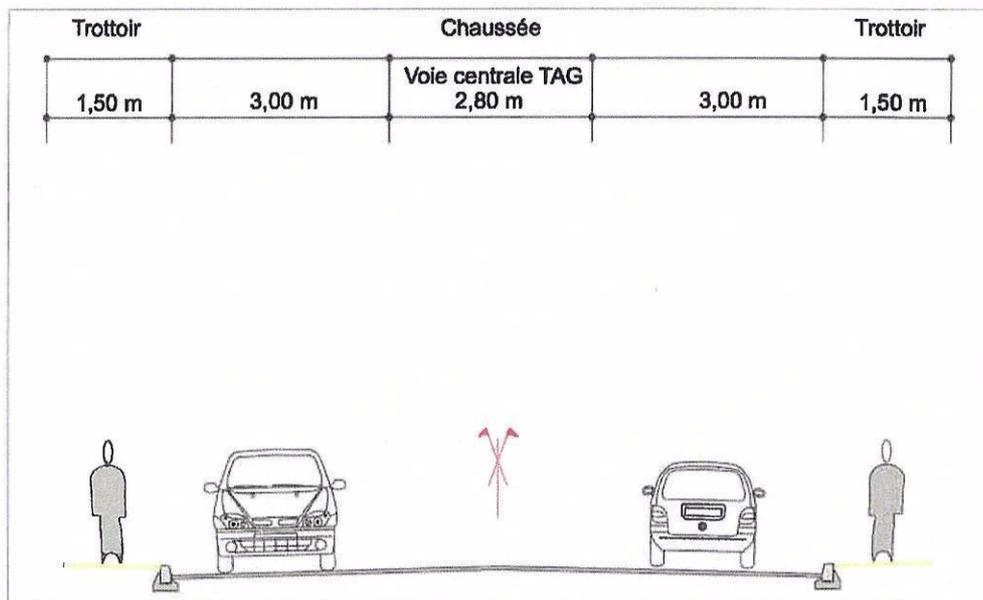
L'aménagement proposé a une longueur de 100 m, il intègre l'accès à la station-service et à la parcelle AC 102 desservant l'ensemble de la future zone à urbaniser.



Vue en plan de l'aménagement

Le profil en travers type de l'aménagement est le suivant :

- Voies de circulation d'une largeur de 3,00 m ;
- Voie de tourne à gauche d'une largeur de 2,80 m ;
- Trottoirs bilatéraux en béton teintée d'une largeur de 1,50 m.



Profil en travers type

Le profil en long de la voie d'accès au secteur à urbaniser a été calé de manière à respecter une pente de 5% sur les 5 premiers mètres de raccordement avec la RD 81. Ensuite la pente s'accroît à 15% pour retrouver progressivement la pente de la voie actuelle qui se situe autour de 19%.

3.2. STRUCTURE DE CHAUSSEE

La structure de chaussée a été déterminée sur la base d'un Trafic Moyen Journalier Annuel de 17 000 véh /jour avec 2 % de poids-lourds.

La classe de trafic retenue est une TC3 pour une durée de 20 ans.

La structure de chaussée proposée (suivant le catalogue des structures de chaussées neuves d SETRA) est la suivante :

- **Chaussée neuve :**
6 cm de béton bitumineux semis-grenus (BBSG) en couche de roulement,
8 cm de grave bitume (GB3) en couche de base,
9 cm de grave bitume (GB3) en couche de fondation.
- **En renforcement :** 6 cm de béton bitumineux semi-grenu.
Un rabotage est prévu sur la chaussée existante.

Nota : Lors de la phase projet, ces éléments seront confirmés par les essais et analyses réalisés sur la chaussée actuelle par la CDC.

3.3. ASSAINISSEMENT PLUVIAL

3.3.1. Schéma du réseau d'assainissement pluvial

Afin de limiter les venues d'eau depuis le bassin versant amont, un réseau d'assainissement pluvial sera créé à l'amorce de la voie de desserte.



Bassin versant de l'aménagement

Les eaux seront canalisées vers l'exutoire situé à l'extrémité nord de la parcelle AC 192. Les eaux seront récoltées par un caniveau à grille situé sur la voie secondaire et par des regards situés sur la RD 80. Elles seront rejetées vers un regard de chute situé à l'aval de la RD 80 et canalisées par un caniveau à ciel ouvert jusqu'à la mer sur une longueur d'environ 70 m.

Les études ultérieures permettront de définir le dimensionnement précis de ce réseau dont un schéma de principe est présenté ci-après. Les calculs devront être réalisés en fonction de l'imperméabilisation future de la zone et pour une pluie trentennale (demande des services de la Collectivité de Corse).

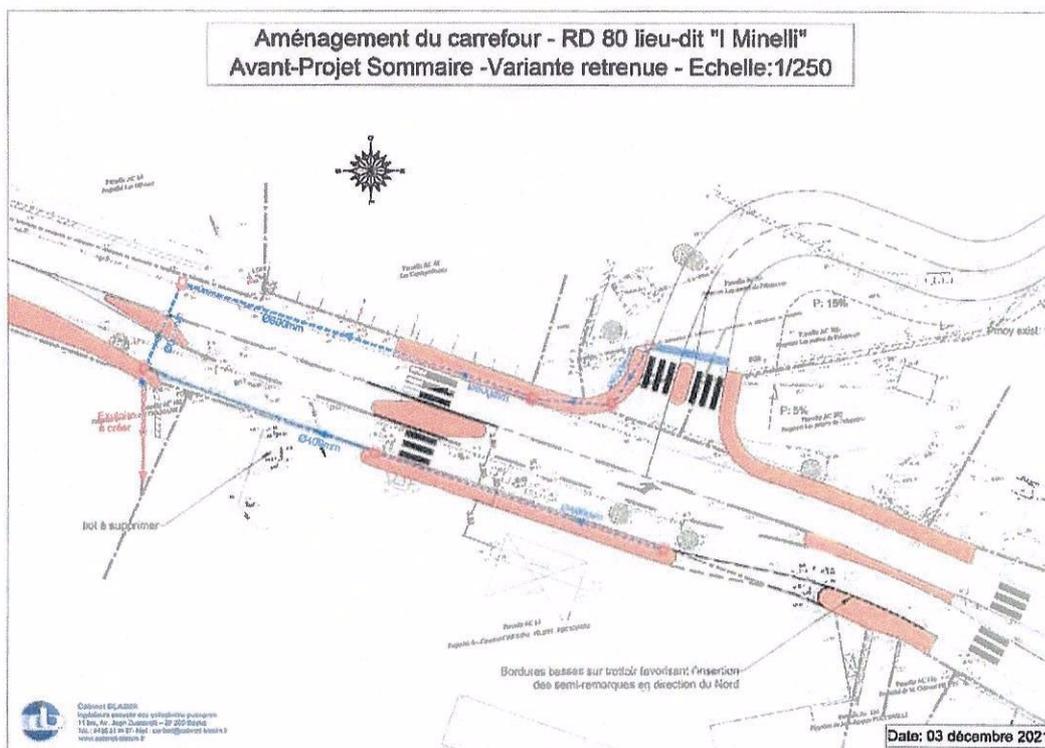


Schéma de principe d'assainissement pluvial

3.3.2. Situation de l'aménagement au regard des articles L214-1 à L214-6 du Code de l'Environnement

L'aménagement représente une surface aménagée d'environ 1 500 m², il ne génère pas d'imperméabilisation supplémentaire par rapport à l'état existant. Le bassin versant des eaux récoltées par le projet est évalué à environ 23 000 m².

En conséquence, l'aménagement du carrefour de la RD 80 au lieu-dit Minelli est soumis à Déclaration au regard de la nomenclature. La rubrique au titre de la Loi sur l'Eau potentiellement visée est la suivante :

- 2.1.5.0. : Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin versant dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant :
2°) Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (D)

3.4. ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le projet prendra en compte la reprise de l'éclairage public en conformité le cas échéant, avec le schéma directeur de la commune.

4. ESTIMATION SOMMAIRE

Le montant total des travaux est évalué à **460 000 € HT** et se répartit comme suit :

DESIGNATION DES POSTES	MONTANT
Travaux préliminaires	8 000 €
Démolitions / évacuations	47 025 €
Terrassements	57 000 €
Réseau pluvial	70 140
Maçonnerie	31 500 €
Éclairage public	9 000 €
Revêtements	160 800 €
Signalisation	19 000 €
Plus-values	11 100 €
Fin de travaux	3 000 €
Imprévus	43 435 €
TOTAL H.T.	460 000 €
TVA 10%	46 000 €
TOTAL T.T.C	506 000 €

ANNEXES :

**Vue en plan
Vue en plan / Profil en long
Sous-détail de prix**

SOUS-DETAIL DE PRIX

AVANT-PROJET SOMMAIRE

DEVIS ESTIMATIF des travaux à réaliser

Code	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaires H.T.	Total H.T.
Travaux préliminaires :					
	Réalisation des plans d'exécution (Réseaux voirie) et fourniture au Maître d'Ouvrage et Maître d'œuvre au format DWG, PDF et papier (A0)	Forfait	1	1 000,00 €	1 000,00 €
	Installation de chantier, amené du matériel, implantation de la base vie, raccordement aux réseaux, ballage et signalisation de la zone de chantier sur toute la durée des travaux	Forfait	1	2 000,00 €	2 000,00 €
	Nettoyage de la zone de travaux et ses abords comprenant : - Démaquillage / débroussaillage - Abbatage et désouchage d'arbres - Evacuation des déchets verts	m2	1000	5,00 €	5 000,00 €
Travaux préliminaires :					8 000,00 €
Démolitions / évacuations					
	Sciage unilatéral du revêtement en enrobés	ml	90	5,00 €	450,00 €
	Démolition de trottoirs, revêtement et bordures	m2	410	20,00 €	8 200,00 €
	Démolition de mur et murets en pierres maçonnées	m3	40	50,00 €	2 000,00 €
	Chargement et évacuation des gravats en décharge autorisée	Tonnes	407,5	50,00 €	20 375,00 €
	Démolition du revêtement en enrobés y compris évacuation	m2	1600	10,00 €	16 000,00 €
Démolitions / évacuations					47 025,00 €
Terrassements					
	Déblais en masse exécutés à l'engin mécanique	m3	200	20,00 €	4 000,00 €
	Décaissement du terrain sur 30cm d'épaisseur moyenne	m3	600	20,00 €	12 000,00 €
	Chargement et évacuation des déblais en décharge autorisée mesurés au vide de fouille	m3	800	20,00 €	16 000,00 €
	Mise à profil du fond de forme avec apport éventuel de GNT y compris compactage	m2	2000	5,00 €	10 000,00 €
	Fourniture et pose d'une géomembrane anti-polluants	m2	2000	3,00 €	6 000,00 €
	Fourniture et mise en œuvre de GNT 0/20mm sur 20cm d'épaisseur moyenne y compris compactage et mise à profil (uniquement dans la montée)	m3	160	50,00 €	8 000,00 €
	Réalisation des essais de compactage sur l'ensemble de la plateforme, toutes sujétions incluses	Forfait	1	1 000,00 €	1 000,00 €
Terrassements					57 000,00 €
Réseau pluvial					
	Déblais en rigole pour ouverture de tranchée en terrain de toute nature à l'engin mécanique y compris blindage éventuel, toutes sujétions incluses	m3	254	50,00 €	12 700,00 €
	Chargement et évacuation des déblais en décharge autorisée mesurés au vide de fouille	m3	254	20,00 €	5 080,00 €
	Fourniture et pose en fond de fouille de canalisation d'assainissement pluvial en PEHD Ø400, toutes sujétions incluses	ml	60	50,00 €	3 000,00 €
	Fourniture et pose en fond de fouille de canalisation d'assainissement pluvial en PEHD Ø600, toutes sujétions incluses	ml	60	100,00 €	6 000,00 €
	Fourniture et pose d'un grillage avertisseur de couleur normalisée	ml	120	3,00 €	360,00 €
	Fourniture et mise en œuvre de GNT 0/31.5mm en remblais de tranchée y compris compactage par couches successives de 30cm	m3	254	50,00 €	12 700,00 €

Fourniture et mise en œuvre de 20cm de béton dosé à 250kg/m3 en couverture de tranchée	m3	36	300,00 €	10 800,00 €
Réalisation de regards en béton armé type selecta avec trappe de visite en fonte classe D400	Unité	7	1 000,00 €	7 000,00 €
Réalisation d'un regard de chute en béton armé avec trappe en fonte, toutes sujétions incluses	Unité	1	1 000,00 €	1 000,00 €
Réalisation d'un caniveau à grille de dimensions Intérieurs 50 x 50cm avec grilles en fonte verrouillables de classe D400, toutes sujétions incluses	ml	8	500,00 €	4 000,00 €
Réalisation d'un exutoire type fossé béton trapézoïdal	ml	50	150,00 €	7 500,00 €
Réseau pluvial				70 140,00 €
Maçonnerie				
Fourniture et pose de bordures, toutes sujétions incluses	ml	500	30,00 €	15 000,00 €
Réfection du mur de soutènement en pierres maçonnées, parcelle AC103	ml	10	500,00 €	5 000,00 €
Réfection de parapet en pierre maçonnée	m3	5	500,00 €	2 500,00 €
Création de local poubelle comprenant : - dalle béton - élévation en parpaing - crépis	Forfait	2	2 000,00 €	4 000,00 €
Mise à niveau de bouches à clef	Unité	10	100,00 €	1 000,00 €
Mise à niveau de regards (EU/AEP/PTT)	Unité	10	200,00 €	2 000,00 €
Béton malgre pour finitions et reprises éventuelles de maçonneries	m3	10	200,00 €	2 000,00 €
Maçonnerie				31 500,00 €
Eclairage public				
Déplacement de candélabres d'éclairage public avec éventuels recalibrage de l'éclairage, toutes sujétions de pose et branchement et CONSUEL inclus	Unité	4	2 000,00 €	8 000,00 €
Déplacement d'un coffret, toutes sujétions incluses	Forfait	1	1 000,00 €	1 000,00 €
Eclairage public				9 000,00 €
Revêtements				
Fourniture et mise en œuvre de grave-bitume sur 5cm d'épaisseur moyenne dans la montée	m3	40	200,00 €	8 000,00 €
Fourniture et mise en œuvre de grave-bitume en deux couches successives de 9 et 8cm d'épaisseur moyenne sous la RDBO	m3	204	200,00 €	40 800,00 €
Réalisation d'un revêtement type BBSG, y compris couche d'imprégnation	m2	2000	20,00 €	40 000,00 €
Réalisation de trottoirs et flots avec revêtement opus incertum identique à l'existant y compris lit de pose au mortier de ciment de 20cm d'épaisseur	m2	360	200,00 €	72 000,00 €
Revêtements				160 800,00 €

Signalisation				
Fourniture et pose de bande podotactiles	ml	70	100,00 €	7 000,00 €
Déplacement du panneau d'affichage des prix des carburants	Forfait	1	2 000,00 €	2 000,00 €
Signalisation verticale et horizontale	Forfait	1	10 000,00 €	10 000,00 €
Signalisation				19 000,00 €
Plus-values				
Plus-value pour travaux le long de la route départementale nécessitant la déviation de la circulation et balisage spécial	ml	150	30,00 €	4 500,00 €
Plus-value pour croisement de réseaux y compris remise en état éventuelle	ml	120	30,00 €	3 600,00 €
Plus-value pour phasage de chantier	Forfait	1	3 000,00 €	3 000,00 €
Plus-values				11 100,00 €
Fin de travaux				
Réalisation et fourniture au Moe Moe des plans de recouvrement au format DWG, PDF	Forfait	1	1 000,00 €	1 000,00 €
Replir du matériel, évacuation des déchets de chantier en décharge autorisée, nettoyage et remise en état des lieux	Forfait	1	2 000,00 €	2 000,00 €
Fin de travaux				3 000,00 €

RECAPITULATION GENERALE

Travaux préliminaires :	8 000,00 €
Démolitions / évacuations	47 025,00 €
Terrassements	57 000,00 €
Réseau pluvial	70 140,00 €
Maçonnerie	31 500,00 €
Eclairage public	9 000,00 €
Revêtements	160 800,00 €
Signalisation	19 000,00 €
Plus-values	11 100,00 €
Fin de travaux	3 000,00 €

TOTAL H.T.	416 565,00 €
TOLERANCE ET IMPREVUS	43 435,00 €
TOTAL TRAVAUX H.T.	460 000,00 €

ETUDES (MAITRISE D'OEUVRE ET FRAIS DIVERS) H.T. 46 000,00 €

TOTAL DEPENSE H.T. 506 000,00 €

T.V.A. sur les travaux :	460 000,00 €	x	10,00%	46 000,00 €
T.V.A. sur Etudes :	46 000,00 €	x	20,00%	9 200,00 €
TOTAL GENERAL T.T.C.				561 200,00 €

Vu et approuvé
Le MAIRE

Dressé par le Cabinet BLASINI
A Bastia en Décembre 2021

Cabinet BLASINI
experts conseils des collectivités publiques
- 11 rue Pierre Jean Bastiani
20200 Bastia
Tél : 04 98 21 60 21 - Fax : 04 98 21 20 20

